

# Remplacez vos laurelles par des arbustes indigènes

## Subvention à obtenir cet automne

La laurelle, ou laurier cerise (*Prunus laurocerasus*), est une espèce envahissante interdite à l'achat et à la plantation depuis 2022 dans le Canton de Vaud, et dans toute la Suisse à partir du 1er septembre 2024. Cependant, les haies de laurelles sont encore nombreuses et leur remplacement par des haies indigènes favorables à la biodiversité n'est pas toujours facile à réaliser.

C'est pourquoi la Région de Nyon suit l'exemple du Canton de Vaud, de certaines communes pionnières et du Parc naturel régional Jura vaudois en proposant à son tour une subvention extraordinaire pour 2024.

Cette subvention, de CHF 45 TTC par mètre linéaire remplacé, a pour but de motiver les communes et les particuliers propriétaires de haies de laurelles à les remplacer d'ici au 15 décembre 2024.

Les haies faisant d'ores et déjà l'objet d'un subventionnement (cantonal, communal ou du Parc Jura vaudois) ne sont pas éligibles à la subvention régionale.

Plus d'information sur :

→ [regiondenyon.ch/environnement/biodiversite/actions-terrain](https://regiondenyon.ch/environnement/biodiversite/actions-terrain)



# Déposez un dossier de demande de subvention

## Comment déposer un dossier ?

La demande complète incluant les éléments ci-contre est à envoyer à la Région de Nyon pour évaluation par courrier postal ou par e-mail avant le 15 décembre 2024.

La décision d'octroi vous parviendra à l'adresse e-mail indiquée après un délai d'une à deux semaines.

Une fois les travaux exécutés de votre côté, une photo devra être envoyée pour preuve afin de recevoir la subvention selon les informations bancaires transmises.

Le dossier complet doit contenir :

- + La présente fiche de la Région de Nyon signée qui comprend :
- ✓ Les informations du/de la demandeur/-euse
- ✓ Un plan ou schéma du lieu de remplacement avec le numéro de la parcelle (numéro au cadastre et non pas ECA) et l'emplacement exact de la haie
- ✓ La liste des essences choisies pour le remplacement de la haie de laurelles
  
- + Facultatif : le ou les éventuels devis de professionnels (paysagiste, etc.)

### Boîte à outils

- + Le Canton de Vaud a édité une boîte à outils dont la Fiche C5 sur les haies contient des conseils et une liste d'essences recommandées.
- [vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053090](https://vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053090)

### Envoyer ma demande

→ Par courrier à :  
Région de Nyon  
Grand-Rue 24  
CH-1260 Nyon

→ Par e-mail à :  
[environnement@regiondenyon.ch](mailto:environnement@regiondenyon.ch)